

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 avril 2012**

**CP 12/04-12**

*L'an deux mil douze, le 16 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absent excusé : M. Cambon.*

*M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat n'a pas participé au vote.*

**TARN ET GARONNE HABITAT**

**Désignation au Conseil d'Administration  
de Tarn et Garonne Habitat**

---

Par délibération de la Commission Permanente du 22 juillet 2008 prise en application du décret du 18 juin 2008 fixant la composition du Conseil d'Administration et l'organisation de la gouvernance des offices publics de l'habitat, le Conseil Général a arrêté à la fois la configuration de ce conseil (23 membres) et sa composition .

Au titre du collège «représentants des institutions», la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne était représentée par Monsieur Maurice PAOLPI.

Par courrier en date du 27 février 2012, Tarn et Garonne Habitat nous fait part de la nomination de Monsieur Michel LACOTTE, en tant que représentant de la CAF au sein de son conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Maurice PAOLPI.

Vous êtes invités à prendre acte de cette désignation, laquelle sera portée à la connaissance de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne et de Monsieur le Président de Tarn et Garonne Habitat.

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 22 juillet 2008,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la nomination de Monsieur Michel LACOTTE, en tant que représentant de la CAF au sein du conseil d'administration de Tarn et Garonne Habitat, en remplacement de Monsieur Maurice PAOLPI ;
- Précise que cette désignation sera portée à la connaissance de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne et de Monsieur le Président de Tarn et Garonne Habitat.

Acte donné.

Le Président,